ASSOCIATION DE PARENTS PANDA (MRC DES MOULINS) RAPPORT FINANCIER 31 MARS 2022

RAPPORT FINANCIER 31 MARS 2022

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4 - 5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9-11



Société de Comptable Professionnel Agréé

200 - 1000, montée des Pionniers Terrebonne, Québec, J6V 1S8

> Téléphone (450) 582-4141 Télécopieur (450) 582-6668

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de Association de Parents PANDA (MRC des Moulins)

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association de Parents PANDA (MRC des Moulins) (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes sans but lucratif, les produits de l'organisme comprennent, entre autres, certains dons pour lesquels il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Notre audit des produits provenant des dons a donc été limité à une comparaison des produits enregistrés avec les dépôts bancaires. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de dons, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2022 et le 31 mars 2021, de l'actif à court terme au 31 mars 2022 et au 31 mars 2021, et de l'actif net aux 1er avril 2021 et 31 mars 2022 et 31 mars 2021. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2021, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Yanick Favreau CPA inc.
Par Yanick Favreau, CPA auditeur

Terrebonne, le 1er juin 2022

RÉSULTATS EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

·	Mission globale	Tout un village	Projet Nord	2022 Total	2021 Total
PRODUITS					
Programme de soutien aux organismes communautaires - Mission globale - Entente spécifique - Aide financière non	105 162 \$	- \$ -	- \$ 25 278	105 162 \$ 25 278	140852 \$
récurente en santé mentale Financement JED - Volet en	22 984	-	-	22 984	915
négligence Ateliers et conférences Projet équitation Dons provenant de députés	4 660 3 000	20 000 300 -	- - -	20 000 4 960 3 000	- 5 460 -
provinciaux Dons provenant de Dons provenant de	500	-	-	500	7 150
municipalités Dons provenant	-	-	-	-	200
d'organismes Dons Redevances	4 500 130 98		- - -	4 500 130 98	2 260 258 103
	141 034	20 300	25 278	186 612	157 198

RÉSULTATS EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

	Mission globale	Tout un village	Projet Nord	2022 Total	2021 Total
CHARGES					
Salaires et charges sociales Sous-traitance Publicité et promotion Frais d'activités et de	204 604 13 497 3 081	4 516 - 3	2 783 1 075 961	211 903 14 572 4 045	91 560 13 280 -
conférences Frais de représentation Formation et	10 793 1 364	2 509 -	-	13 302 1 364	3 269 705
perfectionnement Loyer Taxes, licences et permis Assurances et sécurité Télécommunications Frais de bureau Frais informatiques Honoraires professionnels	557 4 645 394 631 1 924 3 516 2 015 10 166	- - - - 263 -	- - - - - - 1 784	557 4 645 394 631 1 924 3 779 3 799 10 166	4 290 4 620 1 086 410 1 764 5 797 6 207 4 484
Amortissement des immobilisations corporelles Intérêts et frais bancaires	340 326	4	- -	340 330	202 180
	257 853	7 295	6 603	271 751	137 854
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES PRODUITS	(116 819)	13 005	18 675	(85 139)	19 344
AUTRES PRODUITS					
Aides gouvernementales liées à la Covid-19 (note 9)	65 536		- s	65 536	53 938
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(51 283)</u> \$	13 005 \$	18 675 \$	<u>(19 603)</u> \$	<u>73 282</u> \$

9

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION DE PARENTS PANDA (MRC DES MOULINS)

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

en Non 2022 2021 ns affecté Total Total	1 679 \$ 90 099 \$ 18 496 \$	(340) (19 263) 73 282		2781 \$ 69394 \$ 72175 \$ 91778 \$
Investi en immobilisations	SOLDE AU DÉBUT	Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	Investissements en immobilisations	SOLDE À LA FIN 2 78

BILAN

AU 31 MARS 2022

	2022	2021
ACTIF		
COURT TERME Encaisse Taxes à recevoir	84 823 \$ 2 012 86 835	128 936 \$
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 3)	2 781	1 679
	89 616 \$	131 595 \$
PASSIF		
COURT TERME Créditeurs (note 4)	17 441 \$	9817\$
DETTE À LONG TERME (note 5)		30 000
	17 441	39 817
ACTIF NET		
Investi en immobilisations Non affecté	2 781 69 394	1 679 90 099
	72 175	91 778
	89 616 \$	131 595 \$

AUNGM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION:

Julie Lapointe administrateur

ATT ac

administrateur

FLUX DE TRÉSORERIE EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

	2022	2021
FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(19 603) \$	73 282 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie Amortissement des immobilisations corporelles	340	202
	(19 263)	73 484
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 6)	6 592 (12 671)	<u> </u>
INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 442)	(1 881)
FINANCEMENT		
Emprunt contracté au cours de l'exercice Remboursement de la dette à long terme	(30 000)	30 000
	(30 000)	30 000
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(44 113)	103 035
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	128 936	25 901
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	84 823 \$	128 936 \$
CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS ! Encaisse	DE TRÉSORERIE 84 823 \$	128 936 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 MARS 2022

1. STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'association de Parents Panda (MRC des Moulins) est un organisme sans but lucratif régi sous la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. L'organisme est considéré comme un organisme de charité au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Cet organisme a commencé ses opérations en 2000 et offre du soutien aux familles ayant un ou des membres atteints de déficit d'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH).

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES.

Référentiel comptable

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif comptabilisés, l'information sur les éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. L'estimation la plus subjective concerne la durée de vie utile des immobilisations corporelles. La direction juge que ses estimations sont appropriées. Cependant, les renseignements réels pourraient être différents de ceux établis selon ces estimations et hypothèses. Ces dernières sont réévaluées de façon continue et les changements sont comptabilisés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Comptabilisation des produits

L'organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges reliées sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme est raisonnablement assuré de sa réception. L'organisme reçoit des apports à titre de dotation, ceux-ci sont comptabilisés directement en augmentation directe de l'actif net.

Les revenus provenant des ateliers, des conférences, du projet d'équitation et des redevances sont comptabilisés comme produits dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale. Ils sont par la suite comptabilisés au coût ou au coût après amortissement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 MARS 2022

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

Équipement et outillage	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Dégressif	55 %

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

		,		2022	2021
		Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable	Valeur comptable
	Équipement et outillage Équipement informatique	1 881 \$ 1 442	538 \$ 4	1 343 \$ 1 438	1 679 \$
		3 323 \$	542 \$	2 781 \$	1 679 \$
4.	CRÉDITEURS				
				2022	2021
	Fournisseurs			5 200 \$	1 693 \$
	Salaires et vacances à payer Déductions à la source à pay	/er		9 189 1 027	6 112 2 012
	Produits perçus d'avance	. •.	_	2 025	-
				17 441 \$	9817 \$

5. DETTE À LONG TERME

	2022	2021
Emprunt payé en totalité au cours de l'exercice.	\$	30 000 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 MARS 2022

6. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2022	2021
Taxes à recevoir Créditeurs	(1 032) \$ 7 624	1 853 \$ (421)
	6 592 \$	1 432 \$

7. ENGAGEMENTS

L'organisme loue un local avec un bail renouvelable annuellement. Les versements exigibles s'élèveront à 2 730 \$ d'ici à l'échéance, en octobre 2022.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2022 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

9. INCIDENCES DE LA COVID-19

Au mois de mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a décrété une pandémie mondiale de la Covid-19. Les pays ont adopté différentes mesures afin de respecter les recommandations des experts et endiguer la propagation du virus. Cette situation est en constante évolution et les mesures mises en place ont de nombreux impacts économiques sur les plans mondial, national, provincial et local.

Au cours de l'exercice, l'organisme a bénéficié de la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), des demandes de subventions d'un montant total de 65 536\$ ont été comptabilisées. Également, l'organisme a remboursé le montant de 30 000 \$ qu'elle avait préalablement reçu en lien avec le Compte d'urgence pour les entreprises du Canada (CUEC).

Les autres incidences de cette situation sur l'organisme et ses activités sont trop incertaines pour être évaluées actuellement. Les impacts seront comptabilisés au moment où ils seront connus et pourront faire l'objet d'une évaluation.